Le petit guide du

Compostage





Pourquoi composter ?

On estime qu'en moyenne **30%** de la poubelle est constituée de déchets organiques. Ces déchets biodégradables peuvent être valorisés par compostage directement dans votre jardin. Vous trouverez dans ce guide toutes les informations pour réussir votre compost !

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus biologique qui permet la transformation des déchets organiques par l'intervention de nombreux organismes (bactéries, champignons, insectes...).

Il vous permet d'obtenir, à partir de vos déchets de cuisine et de jardin, un fertilisant de qualité. Vous pourrez l'utiliser pour vos plantations.

Composter permet de...

- Réduire le volume de sa poubelle de 30%, soit environ 80 kg par habitant et par an.
- Produire soi-même un fertilisant 100% naturel et gratuit.
- Valoriser soi-même et sur place ses déchets de cuisine.
- Reproduire le cycle de la matière organique, puisque vos déchets permettront de nourrir d'autres végétaux.



Les habitants du composteur

L'ensemble des organismes qui intervient dans le compostage arrive naturellement dans le composteur. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un activateur de compost ou de rajouter des vers.

Les bactéries et les champignons : Ils sont présents naturellement sur les déchets que vous allez déposer dans le composteur. Ce sont les premiers à intervenir dans le processus de compostage. Ils vont dégrader la matière pour la rendre consommable par les autres micro-organismes.

Les collemboles : Petits arthropodes blancs de un ou deux millimètres, ils mangent les matières organiques en décomposition.

Les cloportes : Ils se nourrissent des vieilles feuilles et des fragments végétaux.

Les acariens : Ils participent à la dégradation des biodéchets. Rassurez-vous, ils n'ont rien en commun avec les acariens domestiques qui peuplent nos matelas.

Les vers : Différents des vers de terre, les vers de fumier (Eisenia Foetida) sont les vers spécialisés dans la décomposition de la matière organique que l'on retrouve dans les composteurs.

On trouve également des larves, des mouches, des fourmis... L'ensemble de ces micro-organismes participe à la transformation des biodéchets en compost et est inoffensif.





Préambule du compostage

Le mode de compostage

Vous venez de décider de vous mettre au compostage. **Bravo !**
Et maintenant ? Il vous faut tout d'abord choisir un composteur adapté à vos besoins et à ceux de votre jardin :

Pas de jardin	Jardin < 100m²	Jardin < 400m²	Jardin > 400m²	Jardin >1000m²
				
Lombricomposteur Cf. page 11	Modèle 150 litres	Modèle 345 litres	Modèle 620 litres	Compostage en tas

Ces modèles sont proposés à la vente par le Syndicat Emeraude.
Plus d'informations sur notre site Internet : www.syndicat-emeraude.fr

Endroit idéal pour composteur comblé

- Facile d'accès, à proximité de la cuisine ;
- Sur un sol plat, à même la terre ou le gazon ;
- Si possible à mi-ombre et à l'abri du vent.

Conseil pratique : Lors de son installation, pensez à faciliter l'ouverture de la trappe du bas de votre composteur, pour pouvoir récupérer votre compost facilement !

Les déchets à composter

Les déchets de jardin...



Tontes de pelouse
(en quantités mesurées)



Tailles de haies
(sauf thuya)



Feuilles mortes, mauvaises herbes
(non montées en graines)



Petits branchages

Les déchets de la cuisine et de la maison...



Restes de fruits et légumes
non traités, crus ou cuits
épluchures, trognons, fânes,
morceaux avariés coupés



Coquilles d'œufs broyées



Marc de café, sachets de thé
filtres en cellulose



Fleurs fânées



Riz, pâtes, céréales
cuits et sans sauce



Essuie-tout,
petits cartons bruns,
boîtes d'œufs en carton



Les nuances de tri

S'il y a certaines règles à prendre en compte dans le compostage, chacun le réalise en fonction du type de déchets produits et de ses propres expériences. Voici cependant quelques conseils pour optimiser votre compost. Pour le reste, c'est à vous de jouer !

À composter sans hésiter

Sur la page ci-contre, la liste non-exhaustive des apports de jardin et de maison qui peuvent satisfaire votre composteur.

À composter avec modération

De manière générale, évitez de mettre une grande quantité d'un même déchet en une seule fois, comme par exemple des tontes de pelouse, feuilles mortes...

Déchets interdits

Voici un ensemble de déchets à ne pas mettre au composteur, puisque ceux-ci ne seront pas ingérés par les micro-organismes ou peuvent dégrader la qualité du compost produit.

Les déchets de jardin :

- Plantes malades
- Feuilles coriaces et résineux
- Gravier, terre, sable, ...

Les déchets de cuisine :

- Viandes, poissons, os, arêtes
- Produits laitiers
- Coquilles de fruits de mer
- Huiles et graisses
- Pain

Les autres déchets de la maison :

- Excréments d'animaux, litière souillée
- Saletés (poussière, mégots, ...)
- Couches
- Cendres (barbecue, cheminée)
- Magazines, prospectus...

Les règles du compostage

Quelles sont les règles d'or d'un compost réussi ?

1 - L'équilibre des apports

Pour que les micro-organismes puissent décomposer la matière organique, il faut doser les **apports dits «secs ou bruns»** (feuilles mortes, paille, broyat, carton), et les **apports dits «humides»** (restes alimentaires, tontes de pelouse). La proportion est de 50% de matière séche et de 50% de matière humide. À chaque apport de déchet dits «humides», il faut ajouter un volume équivalent de déchets secs.

2 - L'aération

Pour aérer le compost, il faut penser aux déchets végétaux (brindilles, tiges) qui, de par leur forme, permettent à l'air de passer. Cela sera complété d'un brassage manuel à chaque apport, à l'aide d'une fourche, ou d'un brass' compost.

À noter : si le brassage est fait à chaque apport il vous suffit d'aérer sur les 20 premiers centimètres.



3 - L'humidité

Les organismes du composteur ont aussi besoin d'eau. Il est donc nécessaire de surveiller l'humidité du compost, quitte à l'arroser si vous estimez qu'il est trop sec ou à ajouter des déchets secs s'il est trop humide. (voir encadré p.8)

4 - La fragmentation

Plus les déchets sont petits, plus le futur compost sera facile à brasser et leur décomposition facilitée. Il ne faut donc pas hésiter à couper les résidus à l'aide d'un sécateur ou à les broyer.

Pour faciliter le processus de décomposition, pensez toujours à bien équilibrer les apports.



Un problème ? Une solution !

Que faut-il faire quand...

Les déchets se décomposent mal ?

Cela peut arriver, notamment lorsqu'ils sont trop gros. Il suffit simplement de faciliter leur décomposition en les réduisant en morceaux (broyer, couper). Cela peut être dû également à un manque d'humidité. Dans ce cas, il est préférable d'arroser un peu son compost.

De mauvaises odeurs se dégagent du composteur ?

Votre compost est certainement trop humide et manque d'oxygène. Ajoutez des déchets secs et brassez-le afin de favoriser son aération.

Vous avez aperçu des petits mammifères ?

Attention, certains déchets non recommandés (viandes, poissons, pain, produits laitiers) attirent ce type d'animaux. Vérifiez que vous apportez seulement des déchets autorisés.

Les moucherons sont un peu trop nombreux ?

Lorsque vous ajoutez des fruits très abîmés, pensez à bien mélanger le contenu du composteur. Vous pouvez aussi recouvrir les fruits de tontes de pelouse sèche ou de feuilles mortes. Cela gênera la multiplication des moucherons.





Astuce pour la gestion de l'humidité :

Pour vérifier l'humidité du compost, prenez-en une poignée et serrez-la. En ouvrant la main, le compost doit rester compact. S'il est trop humide, il donne du jus ; trop sec, il s'effrite et ne s'agglomère pas !

Que faire de son compost ?



La qualité du compost

Il faudra patienter de 6 à 12 mois pour avoir un compost mûr et bien décomposé.

Comment savoir si son compost est mûr ?

Un compost mûr est reconnaissable à sa couleur brune homogène, son odeur de sous-bois et sa structure légère et friable. Vous ne devez plus distinguer de déchets et d'insectes. Avant et après manipulation, pensez à bien vous laver les mains.

Les différents types d'utilisation

- Dans les massifs de fleurs ou le potager : incorporer le compost à la terre avec une griffe sur les 3 à 5 premiers centimètres.
- En jardinière : mélanger 1/3 de compost et 2/3 de terre.

Si vous souhaitez obtenir un compost plus fin, vous pouvez le tamiser.

Les résidus pourront être réincorporés dans le composteur.







Pour aller plus loin...

Pour réduire toujours plus sa quantité de déchets végétaux, il est possible de les réutiliser différement dans son jardin, en complément du compostage. Voici ici quelques exemples...

Le relèvement de la hauteur de tonte

Les tontes seront moins fréquentes et la pelouse résistera mieux aux mauvaises herbes et à la sécheresse.

La tonte mulching



La pelouse est hachée en petits morceaux et retombe directement sur le sol. L'humidité est conservée afin de protéger la pelouse des sécheresses et cet apport organique assure une fertilisation naturelle.

Le paillage



Cette méthode permet de réduire les besoins en arrosage, protège les sols des agressions dues aux intempéries et évite la pousse des mauvaises herbes. Le paillage peut se faire à partir de toutes sortes de déchets végétaux : feuilles mortes, tontes de pelouse, petits branchages, etc.

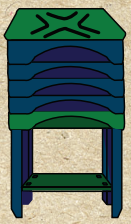
Le choix des espèces

Lors de la plantation d'une haie, il est préférable de choisir des espèces à croissance lente. Pour l'entretien, une taille régulière génèrera une quantité de déchets suffisante pour être utilisée comme paillage.

Autres moyens de composter

Le compostage en appart', c'est possible !

Pour ceux qui vivent en appartement, il est tout à fait possible d'installer chez soi un lombricomposteur. S'il fonctionne globalement comme un composteur, son utilisation nécessite la présence de vers. Ils sont fournis par le Syndicat Emeraude lors de l'achat d'un lombricomposteur. Plus d'informations sur notre site Internet ou sur notre guide du lombricomposteur.



Le compostage collectif

En résidence, il est aussi possible d'envisager le compostage.
Il suffit pour cela d'avoir un espace vert commun et quelques voisins à l'initative du projet pour lancer un composteur partagé !
Le Syndicat Emeraude peut accompagner la résidence durant les différentes étapes du projet de compostage collectif : étude de faisabilité du projet et installation des composteurs, formation des habitants au compostage et suivi du projet une fois lancé.

Vous souhaitez que votre résidence participe au projet ?

Faites-en la demande auprès du service prévention du Syndicat Emeraude !
Par e-mail à prevention@syndicat-emeraude.fr ou au 01.34.11.92.91





172, chaussée Jules César • 95130 Le Plessis-Bouchard • Tél. : 01 34 11 92 92
www.syndicat-emeraude.fr

©Syndicat Emeraude - service communication - avril 2026
Crédits photos : Syndicat Emeraude, Freepik, 126 Media.

Suivez-nous sur :